SOUMETTRE UN MANUSCRIT (OUVRAGE) - EFEO

Le présent document s'adresse à tous les auteurs souhaitant soumettre un texte pour publication dans une collection de l'EFEO et décrit les procédures d'édition en vigueur dans son service des publications.

Demande préalable

Avant d'envoyer un manuscrit sous quelque forme que ce soit, les auteurs ou directeurs d'ouvrages auront pris soin d'adresser une demande préalable de publication au comité des éditions de l'EFEO.

Cette demande préalable devra mentionner :

- 1. le sujet de l'ouvrage;
- 2. la collection dans laquelle l'auteur souhaite publier;
- 3. l'approche ou la méthodologie générale retenue;
- 4. la longueur approximative du texte (nombre de signes, espaces comprises) ainsi que la nature et le nombre des illustrations;
- 5. la situation et les qualifications du ou des auteur(s);
- 6. la réponse à la question : « accepteriez-vous que votre texte soit publié sous une forme électronique? »; à cette demande sera jointe
- 7. le résumé du texte en français et en anglais ainsi que
- 8. un sommaire complet. Elle pourra indiquer, le cas échéant, si l'ouvrage bénéficie d'une subvention.

Merci de noter que l'EFEO n'accepte pas les thèses non remaniées. Seuls les manuscrits retravaillés en vue d'une publication sous forme d'ouvrage sont pris en compte.

Soumission du manuscrit

La demande sera examinée par le comité des éditions de l'EFEO.

Si la décision est favorable, l'auteur ou le responsable de l'ouvrage sera invité à soumettre un manuscrit complet préparé selon les normes éditoriales en vigueur pour la collection retenue (normes qui lui seront communiquées alors). La décision finale pour la publication reposera entièrement sur l'évaluation de ce manuscrit.

Remarques:

La soumission d'un manuscrit implique qu'il n'a pas été simultanément proposé ailleurs ou s'il l'a été, cela doit être signalé.

La permission de reproduire les illustrations, cartes, schémas, citations longues d'ouvrages publiés hors EFEO doit avoir été accordée à l'auteur ; l'auteur joindra à son dossier une copie des autorisations. Merci de noter que l'EFEO ne prendra pas en charge les demandes d'autorisations de reproduction.

Examen du manuscrit et décision de publication

Après réception, les manuscrits sont évalués à la fois par le comité des éditions et par des experts, dans le plus strict anonymat (auteurs et experts). Pour être acceptés, les manuscrits doivent recevoir au moins deux avis favorables d'experts ainsi que l'avis favorable du comité des éditions. Il arrive fréquemment que les experts donnent un avis favorable mais exigent des modifications plus ou moins importantes du texte avant toute décision finale. Pour qu'une acceptation soit définitive, il sera donc demandé à l'auteur de répondre aux recommandations formulées et de veiller à soumettre un manuscrit final révisé dans des délais raisonnables. Aucun délai d'édition ne court avant la remise de ce manuscrit complet etdéfinitif. Si l'auteur n'avait pas encore fourni les autorisations de reproduction du matériel soumis à copyright, il doit impérativement le faire à ce stade. Tout élément manquant pourrait entraîner un retard de publication.

Quand le manuscrit est accepté, un contrat type est proposé à l'auteur ou au directeur d'ouvrage.

Dans certains cas, les monographies sont tirées à un très petit nombre d'exemplaires (impression à la demande). Parfois le coût de l'édition et de l'impression est trop élevé pour être pris en charge par l'EFEO seule. Dans ce cas, il pourra être demandé à l'auteur ou au directeur d'ouvrage d'aider à la recherche d'une subvention extérieure pour soutenir le projet ou d'un coéditeur.

À qui soumettre une demande de publication et un manuscrit

La demande doit être envoyée par courriel au comité des éditions de l'EFEO représenté par la direction des publications et le service des éditions.

Adresse électronique de la direction des publications et du service des éditions : editions@efeo.net